

MAIRIE

20 avenue du Général de Gaulle
33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Republique Française

SÉANCE du 04 Octobre 2005
NOMBRE DE MEMBRES

| Affiliés au Conseil Administratif | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 15 | 13 | 10 |

Date de la convocation
Le 29 Septembre 2005

Date d'affichage
Le 29 Septembre 2005

Objet de la délibération
N°05/47

L.G.V.
Ligne Grande Vitesse
BORDEAUX/TOULOUSE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le

Publication ou notification
Le 05 Octobre 2005

Le Maire,



Jean-Paul SOURROUILLE
Signature et cachet

L'an deux mille cinq et le quatre octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Paul SOURROUILLE**, maire.

Présents

- MM. SOURROUILLE, DANNÉ, DARRAÏDOU, DEYTS, MARTIN, MOURGOUL.
- Mmes RANCÈZE, TALABOT.

Absentes excusées

- Danièle CHATON
- Emmanuelle LOUVET procuration à Martine RANCÈZE
- Magali SÉGURA procuration à Jean-Pierre DEYTS

Absents

Eric MANUEL, Virginie RICHARD

Secrétaire de séance Charles MARTIN

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le projet de Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Bordeaux-Toulouse, fait l'objet d'un débat public se déroulant du 8 Juin au 18 Novembre 2005.

Il précise :

- Qu'il a assisté à plusieurs réunions publiques qui se sont tenues au mois de Septembre à Langon et Saint Morillon., et en fait la synthèse
- que les trois tracés de ce projet englobent le territoire de la Commune de AYGUEMORTE LES GRAVES.

Monsieur le Maire soumet au Conseil un projet de motion relatif à ce projet de création d'une ligne à grande vitesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ

La motion présentée (annexée au présent extrait)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme. Au registre sont les signatures.

MOTION
relative au projet de création d'une ligne à grande vitesse
LGV Bordeaux / Toulouse

Vu le dossier actualisé relatif au projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse adressé par la Commission Nationale du Débat Public,

Vu la charte paysagère de la Communauté de communes de Montesquieu à laquelle appartient la commune d'Ayguemorte les Graves, adoptée le 24 septembre 2004,

Vu la mobilisation citoyenne contre ce projet lors des manifestations organisées à l'initiative de la CNDP, de municipalités ou d'autres organismes,

Considérant tout d'abord que tant notre expérience passée (débat public sur le Grand contournement) en la matière que la période et la durée choisies pour mener le débat public laissent à penser que la volonté affichée de concertation est illusoire,

Considérant que ce projet de LGV n'a fait l'objet d'aucune consultation du SYSDAU sachant que la commune d'Ayguemorte les Graves se situe dans le périmètre du Schéma Directeur de l'Agglomération Bordelaise,

Considérant que ce projet retient l'hypothèse de trois tracés nouveaux qui seraient susceptibles de concerner le territoire de la commune d'Ayguemorte les Graves,

Considérant que l'adoption d'un nouveau tracé occasionnerait inmanquablement des dommages importants aux territoires traversés et aux populations concernées (notamment dévalorisations, expropriations, nuisances sonores et visuelles),

Considérant que le PADD du PLU validé en conseil municipal exprime fortement notre volonté de préserver le caractère rural de la commune d'Ayguemorte les Graves et le cadre de vie des ses habitants,

Considérant que cette zone se situe dans le périmètre de la ZNIEFF et de Natura 2000 pour lequel le conseil municipal s'est prononcé favorablement,

COMMUNE
DE AYGUEMORTE LES GRAVES

2

Considérant que sur cette zone près de 200 ha de forêt constituent un écran acoustique naturel qui sera inévitablement mis à mal,

Considérant que cette zone se situe sur des terres de graves classées AOC,

Considérant que la commune d'Ayguemorte les Graves est déjà traversée par trois axes majeurs de transport Bordeaux / Toulouse que sont la RN 113, la ligne SNCF et l'autoroute,

Considérant que le 1/10^{ème} de notre territoire, soit 60 ha, a été exploité et abandonné en l'état pour la réalisation des infrastructures de l'autoroute A 62,

Considérant que les options de passage compromettraient inmanquablement le projet de développement économique de la zone Les Grands Pins voisine de la zone ACF de l'Arnahurt de La Brède, créatrice d'emplois et de richesse pour la commune d'Ayguemorte les Graves et la Communauté de communes de Montesquieu

Le Conseil municipal de la commune d'Ayguemorte les Graves :

- désapprouve le projet de création d'une ligne à grande vitesse Bordeaux / Toulouse dans sa globalité,
- demande au maître d'ouvrage le retrait de ce projet,
- charge Monsieur le maire de notifier la présente motion à la Commission Nationale du Débat Public.

Le 4 Octobre 2005